

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, a présenté au Sénat le rapport annuel du département des affaires des Sauvages, pour l'année terminée le 30 juin 1894.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 14.*)

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, a présenté au Sénat, les tableaux du commerce et de la navigation de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1894.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 6.*)

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture de la cinquième session du septième parlement, ayant été lu,

L'honorable M. Primrose, secondé par l'honorable M. Arsenault, a proposé:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier respectueusement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:

A Son Excellence le Très-honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; Gouverneur général du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous avons entendu, avec un sentiment reconnaissant, Votre Excellence nous exprimer le plaisir avec lequel Elle a de nouveau recours à nos avis et à notre aide pour l'assister dans l'administration des affaires du Canada.

Nous sentons profondément, comme Votre Excellence, que la mort subite et regrettable de feu le très honorable sir John Thompson a fait éprouver une perte sérieuse au Canada. L'expression de douloureuse et profonde sympathie de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, et les manifestations de chagrin avec lesquelles la triste nouvelle a été accueillie dans toutes les parties de l'Empire, ainsi que les marques de respect et d'estime rendues partout à la mémoire de l'homme d'Etat décédé, ont provoqué la reconnaissance du peuple du Canada.

Nous apprenons avec beaucoup d'intérêt que, des explications satisfaisantes ayant été reçues du gouvernement de Sa Majesté, relativement à l'interprétation de certains articles du traité de commerce avec la France, les ratifications en seront échangées dès que la législation nécessaire aura été passée.

Nous sommes heureux de recevoir de Votre Excellence l'information que l'Acte récent du parlement impérial permettant aux divers gouvernements australasiens de conclure des traités de commerce, sur la base de droits préférentiels, avec les autres colonies autonomes de l'Empire, donne une preuve satisfaisante que les suggestions de la Conférence coloniale ont été favorablement reçues par le gouvernement de Sa Majesté.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir annoncé que, conformément à une récente décision des Lords du Comité judiciaire du Conseil privé, à l'effet que la minorité dissidente du peuple du Manitoba a, d'après la constitution, un droit d'appel au Gouverneur général en Conseil, contre certains actes passés par la législature de la province du Manitoba, relativement à la question d'éducation, Votre Excellence a entendu cet appel en Conseil, que sa décision sur ce sujet a été communiquée à la législature de la dite province, et que les documents relatifs à cette affaire nous seront communiqués.